

Communiqué de presse

24 juillet 2020

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site

<http://www.standardandpoors.com>

et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P Global Ratings confirme la note à long terme 'A+' du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. La perspective est révisée de positive à stable.

Paris, le 24 juillet 2020, S&P Global Ratings révisé la perspective sur la note du Syctom, syndicat mixte français de traitement et de valorisation des déchets ménagers, de positive à stable. Dans le même temps, nous confirmons les notes de référence à long terme 'A+' et à court terme 'A-1'.

Perspective : Stable

La perspective « stable » reflète nos attentes selon lesquelles, la trésorerie de l'entité est suffisamment confortable pour résister à l'impact de l'épidémie de COVID-19 et des grèves du début de l'année 2020, et ce en dépit de la réduction des revenus, qui affaiblissent les performances budgétaires du Syctom. Selon nos hypothèses actuelles, le Syctom poursuivra son important programme d'investissement jusqu'en 2023, nécessitant d'importants besoins de financements et une augmentation de l'endettement.

ANALYSTE PRINCIPALE

Stephanie Mery

Paris

(33) 1-4420-7344

stephanie.mery
@spglobal.com

ANALYSTE SECONDAIRE

Hugo Soubrier

Paris

hugo.soubrier
@spglobal.com

Scénario pessimiste

Nous pourrions envisager d'abaisser la notation du Syctom dans les deux prochaines années si les effets de la pandémie se prolongent, ou en raison d'une moindre capacité à augmenter les tarifs. Selon ce scénario, les performances budgétaires du Syctom seraient sensiblement plus faibles que celles actuellement envisagées dans notre scénario central.

Une réduction de la probabilité de soutien extraordinaire conjoint et solidaire des collectivités membres, dont la Ville de Paris, pourrait aussi conduire à une action négative sur la note à long terme du Syctom. Par exemple, si les organes de direction du Syctom, suite aux élections municipales de juin 2020, montraient une moindre capacité à prendre des décisions par consensus.

Scénario optimiste

Nous pourrions également relever les notes, si le Syctom parvenait à améliorer de manière significative son épargne brute, via une augmentation de ses tarifs, tout en mettant en œuvre de manière adéquate son plan d'investissement, et si la Ville de Paris affichait des performances budgétaires conformes à notre scénario central.

Synthèse

Nous avons révisé la perspective de la note du Syctom de positive à stable car nous estimons que la pandémie de COVID-19 et les grèves du premier trimestre 2020 pourraient retarder la reprise des performances financières de l'entité et le désendettement après la mise en œuvre de son ambitieux programme d'investissement. Récemment, les opérations des usines de traitement des déchets du Syctom ont été perturbées pendant le confinement, entraînant une perte de recettes. À ce stade, nous pensons que le coût de la pandémie de COVID-19 restera soutenable. Nous nous attendons à ce que le Syctom prenne certaines mesures pour compenser partiellement le coût de la crise, notamment en retardant et en réduisant son important programme d'investissement, tout en maîtrisant l'augmentation de la dette. En outre, la situation de liquidité favorable soutient notre perspective de notation stable.

Le Syctom est le plus important syndicat mixte français de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Etablissement public administratif, le Syctom comprend douze membres (la Ville de Paris (AA/Négative/A-1+), dix établissements publics territoriaux et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc) et couvre près de 50% de la population d'Ile-de-France, qui bénéficie d'une économie très riche et diversifiée avec un PIB par habitant proche de 60 100 euros, soit 1,7 fois la moyenne nationale.

En tant que syndicat mixte, le Syctom est soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'à des règles budgétaires et de comptabilité publique comparables aux collectivités locales françaises.

L'issue des élections municipales de juin 2020 devrait avoir un impact limité sur les organes de direction du Syctom, car il est composé des représentants des 12 collectivités locales membres. Nous nous attendons à ce que le Syctom conserve une grande capacité de consensus dans la prise de décision, notamment en matière de stratégie budgétaire et de planification financière. Nous estimons que cela sera un facteur clé pour permettre au Syctom de mettre en œuvre son important effort d'investissement, qui représentera environ 40 % des dépenses totales au cours de la période 2020-2022, tout en maîtrisant son endettement.

Communiqué de presse

Le coût des grèves, de la pandémie et le vaste plan d'investissement entraîneront une dégradation des performances budgétaires du Syctom et un accroissement de l'endettement. La réduction des investissements et l'augmentation des tarifs devraient soutenir les performances budgétaires du syndicat après 2022. Conformément au cycle d'investissement à long terme, après huit ans de désendettement, la dette du Syctom a commencé à augmenter en 2018. Nous prévoyons qu'elle culminera à 231 % des recettes de fonctionnement en 2022 une fois que les nouveaux investissements dans les installations de traitement et de valorisation des déchets seront terminés et que le Syctom se concentrera essentiellement sur la maintenance. À partir de 2023, la charge de la dette devrait diminuer progressivement. Le pilotage budgétaire de qualité et la maîtrise des contrats d'exploitation avec les opérateurs privés devraient permettre au Syctom de maintenir un taux d'épargne brute proche de 15 % entre 2020 et 2022, permettant ainsi de contenir la croissance de la dette. De plus, nous comprenons que les instances de gouvernance du Syctom pourraient décider de nouvelles hausses des tarifs de la redevance (62% des recettes de fonctionnement en 2019) à partir de 2021, pour autofinancer une partie de l'effort d'investissement et compenser la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) prévue dans la loi de finances pour 2019.

Nous considérons que la situation de liquidité du Syctom est favorable. Les besoins de financement devraient rester importants jusqu'en 2022 mais le Syctom a un accès satisfaisant à la liquidité externe, comme constaté pendant la période de turbulence qu'ont connu les marchés financiers en raison de la COVID-19. Le Syctom a sécurisé sa situation de liquidité grâce à des enveloppes de financement pluriannuelles et des lignes de trésorerie, permettant ainsi un renforcement du ratio de couverture du service de la dette. Nous comprenons également que le Syctom pourrait faire appel aux marchés financiers pour diversifier ses sources de financement.

Notre notation à long terme du Syctom est un cran au-dessus de son profil de crédit intrinsèque (PCI) de "a", car nous estimons comme forte la probabilité d'un soutien extraordinaire conjoint, solidaire, prompt et suffisant des collectivités adhérentes, dont la Ville de Paris, en cas de difficultés financières. Nous considérons que le Syctom :

- Joue un rôle critique pour ses membres, compte tenu de l'importance cruciale de sa mission de service public. Le traitement et la valorisation des déchets est une compétence centrale déléguée par les collectivités membres au syndicat. Le rôle de ce dernier est également essentiel pour les objectifs de développement durable inscrits dans la loi française ("Loi de transition énergétique pour la croissance verte"). Plus précisément, le Syctom joue un rôle clé en fournissant de l'énergie à la Compagnie parisienne de Chauffage Urbain, dont la Ville de Paris détient une part minoritaire, et ce via la vapeur produite par ses incinérateurs de déchets.

- Présente des liens forts avec les collectivités membres. Selon nous, le statut d'établissement public administratif implique que les collectivités adhérentes sont ultimement et conjointement responsables des actifs et des passifs du Syctom. Le suivi du syndicat par les collectivités s'effectue par leurs représentants politiques au sein des instances de gouvernance. L'administration du Syctom est indépendante des administrations des collectivités adhérentes et prend des décisions techniques autonomes, notamment en matière financière.

Contact presse

- Armelle Sens, Paris +33 (0)1 44 20 67 08
- armelle.sens@spgglobal.com

Contacts analytiques

- Stéphanie Mery, Paris
- Hugo Soubrier, Paris

Statistiques financières et économiques

Tableau 1

Statistiques économiques et financières du Syctom

(En millions d'euros)	2018	2019	--Scénario central--		
			2020 (SC)	2021 (SC)	2022 (SC)
Recettes de fonctionnement	381	391	365	413	424
Dépenses de fonctionnement	317	345	311	356	359
Epargne brute	64	46	54	57	65
Epargne brute (% recettes de fonctionnement)	16,8	11,8	14,8	13,8	15,3
Recettes d'investissement	8	9	29	39	42
Dépenses d'investissement	173	201	220	210	230
Solde de financement après investissements	-101	-147	-137	-114	-123
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	-25,8	-36,6	-34,7	-25,2	-26,4
Remboursement du capital de la dette	46	64	30	33	50
Emprunts nouveaux	62	243	167	147	173
Solde final	-85	32	0	0	-0
Dette directe en fin d'année	425	604	741	855	978
Dette directe (% des recettes de fonctionnement)	111,5	154,4	203,0	207,0	230,7
Dette consolidée en fin d'année	425	604	741	855	978
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	111,5	154,4	203,0	207,0	230,7
Charges financières brutes (% des recettes de fonctionnement)	4,3	3,6	3,7	4,4	4,5
PIB local par habitant (€)*	60 222	62 275	55 212	61 035	64 263
PIB national par habitant (€)*	35 303	36 217	33 151	35 709	37 261

SC - projections du scénario central de S&P Global Ratings, scénario le plus probable.

*Estimations S&P Global Ratings à partir de données Eurostat et Insee

Source : Comptes 2018-2019 du syndicat, retraités par S&P Global Ratings ; Projections S&P Global Ratings 2020-2022

Synthèse des scores

Tableau 2

Synthèse des évaluations pour le Syctom*

Tableau 2

Synthèse des évaluations pour le Syctom* (cont.)

Facteurs clés de notation

Cadre institutionnel	2
Economie	1
Gouvernance et gestion financière	3
Performances budgétaires	4
Liquidité	2
Poids de la dette	4
Qualité de crédit intrinsèque	a
Note finale	A+

*Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de six principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus. La méthodologie "Methodology For Rating Local And Regional Governments Outside Of The U.S." publiée le 15 juillet 2019 indique comment ces six facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation. Le cadre institutionnel est évalué sur une échelle allant de 1 à 6, 1 étant le score le plus élevé et 6 le plus faible. L'économie, la gouvernance et la gestion financières, les performances budgétaires, la liquidité et le poids de la dette sont évalués sur une échelle allant de 1 à 5, 1 étant le score le plus élevé et 5 le plus faible.

Méthodologies et rapport associés

- Sovereign Risk Indicators, July 2020. An interactive version is also available at <http://spratings.com/sri>.
- COVID-19: Fiscal Response Will Lift Local And Regional Government Borrowing To Record High – June 9, 2020
- COVID-19: French Departments Face Marked Revenue Losses, While Regions Swerve Near-Term Fallout – May 28, 2020
- Criteria | Governments | International Public Finance: Methodology For Rating Local And Regional Governments Outside Of The U.S., July 15, 2019
- General Criteria: Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings, April 7, 2017
- General Criteria: Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- General Criteria: Stand-Alone Credit Profiles: One Component Of A Rating, Oct. 1, 2010
- General Criteria: Use Of CreditWatch And Outlooks, Sept. 14, 2009

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages. Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre. Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique. S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www.globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees.
Copyright © 2020 Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.